

# ASSEMBLÉE NATIONALE

23 novembre 2021

---

RELATIF À LA DIFFÉRENCIATION, LA DÉCENTRALISATION, LA DÉCONCENTRATION  
ET PORTANT DIVERSES MESURES DE SIMPLIFICATION DE L'ACTION PUBLIQUE  
LOCALE - (N° 4406)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL1647

présenté par  
Mme Jacquier-Laforge, rapporteure et M. Questel

-----

### ARTICLE 71

À l'alinéa 4, après les mots :

« territoriales et »,

insérer le mot :

« aux ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.